

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

**ARRETE DU MAIRE**

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

PUBLIE SUR LE SITE  
INTERNET DE LA  
COMMUNE LE 04/04/24



**Occupation du domaine public**  
**11 rue de l'Eglise**  
**Nacelle - le 5 avril 2024**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur  
VU La demande de l'entreprise ERT Technologies

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation lors de l'utilisation d'une nacelle par le service technique de la commune, lors d'une opération de remplacement de luminaire sur un mat au 11 rue de l'Eglise.

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** Le vendredi 5 avril 2024 entre 8h00 et 15h00, le service technique de la commune est autorisé à utiliser une nacelle sur la voie publique au niveau du 11 rue de l'Eglise pour effectuer une opération remplacement d'un luminaire.
- Article 2** La rue de l'Eglise étant par ailleurs barrée selon l'arrêté n°029/2024, la circulation au niveau de l'intervention sera alternée manuellement pour permettre aux riverains uniquement d'accéder à leur domicile.
- Article 3** Les piétons seront invités à emprunter le trottoir d'en face.
- Article 4** La vitesse de circulation sera limitée à 30km/h au droit du chantier.
- Article 5** La signalisation réglementaire sera mise en place par le service technique de la commune.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Service technique de la commune

Holtzheim le 2 avril 2024  
Par délégation du Maire  
L'adjoint Bruno MICHEL

